

Séance du 29 Novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 20

Date de la convocation : 23/11/2023
Date d'affichage : 23/11/2023
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois et le 29 novembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur TURPIN Laurent.

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur MARTIN Patrice, Madame BOURGES Marie-Agnès donne pouvoir à Monsieur LEBON Nicolas, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GOULAY Martine donne pouvoir à Monsieur SCHACHER Christophe, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Madame LACAM Stéphanie, Madame MARIE Christelle, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle donne pouvoir à Madame LAFOSSE Anne Mary,

Secrétaire de séance : Madame LAFOSSE Anne Mary,

Objet : demande de subvention amende de police pour les travaux de sécurisation à Poussy la Campagne

Délibération 85/2023

Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant : travaux de sécurisation de la RD 229b sur la commune déléguée de Poussy-la-Campagne

Les travaux envisagés permettront d'assurer la sécurisation de la rue du Marronnier et de la rue de l'Eglise,

Pour l'année 2024, le coût prévisionnel du projet, tranche 1 est estimé à 92 263.50 € H.T et le coût de la maîtrise d'œuvre est de 9 000€.

Pour l'année 2025, le coût prévisionnel du projet, tranche 2 est estimé à 96 874.50 € H.T le coût de la maîtrise d'œuvre est de 3 990€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les travaux de la tranche 1 en 2024 pour un montant prévisionnel de 92 263.50 € H.T et les coûts de maître d'œuvre de 9 000€.

DECIDE de réaliser les travaux de la tranche 2 en 2025 pour un montant prévisionnel de 96 874.50 € H.T le coût de la maîtrise d'œuvre est de 3 990€.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur les années considérées et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention pour l'année 2024 et une subvention pour l'année 2025 auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée et à signer tout actes nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 30 novembre 2023

Le Maire

P. MARTIN



La secrétaire

A M. LAFOSSE

Accusé de réception en préfecture
014-200064939-20231130-D_85_2023-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023